

Evolutions Vigilance 2022

FAQ

Vigilance : ce qui ne change pas

Un des enjeux de la Vigilance est de faire des citoyens les acteurs de leur propre sécurité, en les informant sur les dangers météorologiques identifiés. Pour ce faire, elle a été construite sur des principes simples et accessibles à tous :

- Une carte de France présentant le niveau de Vigilance par département
- une échelle de 4 couleurs (vert, jaune, orange ou rouge) pour indiquer le niveau de danger maximal pour le jour concerné
- des conseils de comportement définis par les pouvoirs publics
- des bulletins de suivi actualisés régulièrement

La Vigilance, un dispositif précurseur pour informer sur les dangers météorologiques

La Vigilance de Météo-France est le fruit d'une réflexion menée, à la demande de l'État, après les tempêtes et inondations de décembre 1999. L'introduction d'une carte de Vigilance en 2001, en complément des prévisions météo classiques, constituait une innovation majeure. La Vigilance indique le niveau de danger d'une situation météorologique pour chaque département, les conséquences des événements dangereux annoncés et les précautions pour se protéger. Surtout, la Vigilance s'adresse simultanément aux autorités de gestion de crise, aux professionnels de santé et au public. L'objectif visé était de favoriser le développement d'une culture du risque, c'est-à-dire, la connaissance des dangers auxquels chacun peut être exposé et les comportements pour se protéger.

En 2001, la Vigilance de Météo-France était le premier dispositif d'information de ce type hors zones cycloniques. Elle a inspiré de nombreux pays en Europe et ailleurs qui ont adopté des dispositifs similaires.

Comment est défini le niveau de Vigilance ?

Le niveau de Vigilance est défini pour chaque département et chaque phénomène à l'aide de critères pré établis conjointement avec les autorités de gestion de crise. Ces critères tiennent compte de l'intensité prévue des phénomènes et de la sensibilité locale aux phénomènes météorologiques, en se basant sur les événements passés, les conséquences observées et le niveau d'acclimatation du département (caractère habituel des phénomènes pour l'endroit considéré). Ce référentiel est le même pour la carte pour la journée en cours et celle pour le lendemain, publiées simultanément (voir annexes à la note technique relative à la Vigilance météorologique).

La Vigilance : avertissement ou alerte ?

La Vigilance météorologique est souvent assimilée à un dispositif d'alerte. Les deux termes renvoient pourtant à des procédures distinctes. La Vigilance de Météo-France constitue en effet un avertissement, une première information qui peut conduire à l'activation d'une procédure d'alerte des populations accompagnée de consignes comme l'ordre d'évacuation ou de mise à l'abri. L'alerte est du ressort des autorités de gestion de crise. La Vigilance contribue à la prévention des risques d'origine météorologiques et à la protection des populations.

Quelle différence entre les prévisions météo et la Vigilance ?

La Vigilance complète les prévisions météorologiques et vise à attirer l'attention de tous sur les dangers potentiels d'une situation météorologique et à rappeler les conseils pour se protéger définis par les pouvoirs publics.

Quelle différence entre le bulletin de prévision de phénomènes dangereux et la Vigilance ?

La Vigilance signale les dangers météo pour la journée en cours et le lendemain. Le bulletin de prévision de phénomènes dangereux signale la probabilité de phénomènes dangereux du surlendemain jusqu'à 7 jours. Avec la double carte de Vigilance et la prévision de phénomènes dangereux, les autorités de gestion de crise, le public et les médias disposent d'une information sur les dangers météo potentiels sur les 7 prochains jours.

Quelle différence entre les bulletins d'estimation du risque d'avalanche et la Vigilance avalanches ?

Destinés aux pratiquants amateurs et professionnels de la montagne hors des pistes balisées et ouvertes, les bulletins d'estimation du risque d'avalanche élaborés par Météo-France décrivent les conditions d'enneigement et de stabilité du manteau neigeux, les paramètres météorologiques ayant une influence sur le manteau neigeux et les risques prévus à l'échelle du massif (altitude et orientation des pentes les plus dangereuses, évolution à 48 heures).

La Vigilance avalanches signale un niveau élevé de risque d'avalanche sur les 35 massifs répartis sur 13 départements de montagne, notamment lorsque des routes de moyenne ou basse altitude peuvent être concernés ou lorsque la situation avalancheuse, d'ampleur exceptionnelle, peut occasionner des conséquences graves pour la sécurité et des dégâts matériels significatifs (paralysie des activités, fermeture des domaines skiables, destruction de bâtiments et infrastructures, coupures électriques ou de téléphone, etc.). Météo-France produit cette information du 1^{er} novembre au 15 juin.

Quels dangers météo seront localisés finement sur les cartes départementales ?

Cette information cartographique à échelle fine sera progressivement mise en place par Météo-France. Elle sera produite uniquement si elle est pertinente et pour certains phénomènes. Météo-France mène à cet effet des expérimentations visant à produire et évaluer l'utilité de cette information.

- Selon les conclusions de ces travaux, la carte de Vigilance pourra ultérieurement localiser plus finement les zones touchées par du vent violent (mistral, tramontane, vent d'autan), des phénomènes de neige-verglas et de pluie-inondation.
- Les orages peuvent concerner une vaste zone comprenant plusieurs départements. La localisation à échelle fine ne fournira pas d'information fine à l'échelle d'un département. Mais elle pourra indiquer les portions des départements limitrophes concernés par un système orageux.
- Les canicules et grands froids, phénomènes se produisant à grande échelle, resteront en revanche signalés à l'échelle des départements, comme aujourd'hui.

Quelle confiance peut-on accorder à la Vigilance ?

La Vigilance fait l'objet d'une évaluation systématique par un comité national de suivi réunissant les partenaires ministériels. Les épisodes de niveau orange et rouge sont examinés a posteriori pour déterminer le nombre de départements touchés (effectivement, partiellement ou non touchés) et les conséquences constatées sur les personnes, les biens et les activités.

Cette évaluation est réalisée à l'aide de deux indicateurs.

Fausse alarme. On considère qu'il y a fausse alarme lorsqu'un département a été placé en Vigilance orange et que le phénomène ne s'est pas produit ou avec une intensité ou des conséquences moindres qu'annoncé. Cela ne signifie pas que le niveau de Vigilance n'était pas justifié au moment de l'évaluation des dangers. Les fausses alarmes correspondent généralement à des cas où le phénomène se produit avec une intensité inférieure aux critères de la Vigilance orange.

Non détection. Il y a non détection lorsque des conséquences significatives sont constatées sur un département non placé en Vigilance orange. Ces cas sont majoritairement dus aux orages, dont la localisation reste difficile à estimer à l'échelle du département.

Pour être utile, la Vigilance doit limiter autant que possible à la fois le nombre de fausses alarmes et le nombre de non détection.

La Vigilance en chiffres

En 2021, Météo-France a activé 66 Vigilances de niveau orange ou rouge (épisode d'un jour ou plus, sur un département ou plus), dont 7 épisodes de niveau rouge (1 pour neige-verglas, 3 pour pluie-inondation et 3 pour crues).

Entre 2002 et 2021, Météo-France a activé 1120 Vigilances de niveau orange ou rouge, soit 53 épisodes par an en moyenne. 80% des épisodes concernaient les phénomènes de pluie-inondation, orages, neige-verglas et vent violent.

Depuis 2001, on dénombre 53 Vigilances de niveau rouge (au 08/09/2022), dont 21 pour pluie-inondation, 5 pour canicule, 3 pour neige-verglas, 3 pour avalanches et 7 pour vent violent.

Par ailleurs, le dispositif de Vigilance opéré par Météo-France a permis de relayer 15 Vigilances rouge pour crues émises par le réseau Vigicrues.

Evaluation de la Vigilance : consultez le [Bilan Vigilance 2021](#).

Le nombre d'épisodes de Vigilance montre-t-il une augmentation des événements extrêmes ?

Les événements extrêmes sont des événements rares, du fait de leur intensité, de leur durée et de leur étendue spatiale. Ils sont identifiés et analysés par les climatologues de Météo-France à l'aide de critères climatologiques, des statistiques calculées à partir de séries de données sur 30 ans (appelées normales climatiques).

La Vigilance de Météo-France détermine le niveau de danger lié à une situation météorologique donnée, à l'aide de critères définis pour chaque département. Ils tiennent compte de la sensibilité locale aux phénomènes météo prévus, en se basant sur les événements passés, les conséquences observées et le niveau d'acclimatation du département. Les dangers signalés par la Vigilance ne correspondent pas nécessairement à des événements extrêmes, mais à des phénomènes dont les conséquences peuvent affecter la sécurité des personnes et des biens. La Vigilance jaune pour canicule signale par exemple les pics de chaleur, c'est-à-dire les épisodes de chaleur intense de courte durée, car ils présentent un risque sanitaire pour les populations fragiles ou surexposées.

Interpréter la hausse du nombre total d'épisodes de Vigilance ne serait pas pertinent pour plusieurs raisons :

- Le nombre annuel d'épisodes de Vigilance orange et rouge varie fortement d'une année à l'autre : de 31 à 79 épisodes par an sur la période 2001-2021.
- Le nombre de phénomènes couverts a presque doublé depuis le lancement de la Vigilance en 2001 : le dispositif couvre aujourd'hui 8 phénomènes (contre 5 en 2001) et relaie l'information crues produite par le réseau Vigicrues.
- L'augmentation de la fréquence des Vigilances pour un phénomène donné ne fournit pas non plus d'indicateur probant : le nombre de cas annuel est trop faible pour être interprété.

En conclusion, le nombre d'épisodes de Vigilance annuel ne constitue pas un indicateur du changement climatique en cours.

L'évolution du climat en France

En France métropolitaine, les effets du changement climatique se traduisent principalement par la hausse des températures moyennes : de 1900 à nos jours, le réchauffement atteint environ 1,7 °C. Depuis le milieu du XXe siècle, on observe également en France une augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements extrêmes, notamment des vagues de chaleur et pluies intenses. Ces changements ont des impacts sur l'évolution du cycle de l'eau. En particulier, la durée de la période d'enneigement en moyenne montagne diminue et l'évaporation des sols s'accroît, induisant des sécheresses plus fréquentes et plus intenses.

[En savoir plus sur le changement climatique en France](#)

Comment accéder à l'information de Vigilance ?

L'information de Vigilance est accessible sur les sites et l'application mobile de Météo-France, ainsi que sur le compte Twitter [@VigiMeteoFrance](#).

L'application permet de s'abonner à des notifications (passage en Vigilance orange et rouge) pour le département de son choix (à configurer via le menu Paramètres/notifications).

La Vigilance est enfin largement diffusée et relayée par l'ensemble des médias.